



## TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL de 2<sup>ème</sup> classe décret 2010-1357

# B-6

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, des fonctionnaires territoriaux pourraient être inscrits sur la liste d'aptitude au grade de Technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe au titre de la promotion interne. Peuvent bénéficier de ces dispositions sur avis de la Commission Administrative Paritaire:

FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX CONCERNES	CONDITIONS À REMPLIR AU 1 <sup>er</sup> JANVIER DE L'ANNEE
<b>1<sup>o</sup></b> <b>Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>examen professionnel</li> <li>8 ans au moins de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'État</li> <li>dont 5 ans au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique *</li> <li>avoir accompli la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation (attestation du CNFPT)</li> </ul>
<b>2<sup>o</sup></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe</li> <li>adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>examen professionnel</li> <li>10 ans au moins de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'État</li> <li>dont 5 ans au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique *</li> <li>avoir accompli la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation (attestation du CNFPT)</li> </ul>
<b>Cas des examens professionnels de technicien supérieur obtenus avant le 01.12.2010</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>examen professionnel pour l'accès à l'ancien cadre d'emplois des techniciens supérieurs</li> <li>avoir accompli la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation (attestation du CNFPT)</li> </ul>

\* Cette formulation permet de totaliser les services effectués par le fonctionnaire dans chacun des cadres d'emplois techniques auxquels il a appartenu ou appartient encore et/ou les services effectués dans leur ancien corps ou emplois pour les personnels d'une autre fonction publique intégrés dans la fonction publique territoriale.

*Au-delà de ces règles statutaires, s'appliqueront les critères en matière de promotion interne retenus par la C.A.P. du 7 avril 2011*

Les propositions, à retourner avant le **11 juillet 2014** à 12h00 doivent comporter :

Une fiche de renseignements (à télécharger) et les pièces justificatives jointes.

ATTENTION TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA TRAITE EN L'ETAT  
- La C. A. P. ne prend pas en compte les dossiers arrivés hors délai

Les pièces justificatives transmises après le **11/7/2014**, ne seront pas prises en compte.

Le Service Gestion des Carrières du Centre de Gestion 04 68 34 86 24 se tient à votre disposition pour tous renseignements.



Le Président  
**ROUËL GARRABE**

Perpignan le **16/6/2014**

Les dossiers arrivés hors délai, soit ( après le **11/7/2014** à 12h00) ne seront pas traités conformément au choix des membres des C. A. P.

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale 66  
**PROMOTION INTERNE 2015**

**B-6**

**TECHNICIEN principal de 2ème classe**

Toute rubrique mal ou non renseignée ou non accompagnée des pièces justificatives ne sera pas prise en compte.

<b>Collectivité</b>		Les colonnes grisées sont réservées aux services du CDG 66 (ne rien écrire -merci)
Nom - Prénom de l'agent		

<b>Grade actuel de l'agent (cocher la case correspondante au grade de l'agent)</b>	Adjointes techniques principaux 1ère ou 2ème classe comptant au moins 10 ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'état, dont 5 années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre Cette formulation permet de totaliser les services effectués par le fonctionnaire dans chacun des cadres d'emplois techniques auxquels il a appartenu ou appartient encore. <b>+EXAMEN PROFESSIONNEL</b>	<input type="checkbox"/>
	fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux comptant au moins 8 ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'état, dont 5 années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois techniques. Cette formulation permet de totaliser les services effectués par le fonctionnaire dans chacun des cadres d'emplois techniques auxquels il a appartenu ou appartient encore. <b>+ EXAMEN PROFESSIONNEL</b>	<input type="checkbox"/>
	DISPOSITION TRANSITOIRE : cadre d'emplois des agents de maîtrise, adjoint technique principal de 1ère et 2ème classe lauréats de l'examen professionnel de technicien supérieur territorial ouvert avant l'entrée en vigueur du nouveau statut particulier des techniciens - Article 22 du décret n° 2010-1357	<input type="checkbox"/>

attestation de CNFPT (formation de professionnalisation)	PIECES JUSTIFICATIVES JOINTES	<input type="checkbox"/>
--	-------------------------------	--------------------------

Examen professionnel	date :	PIECES JUSTIFICATIVES JOINTES	<input type="checkbox"/>
----------------------	--------	-------------------------------	--------------------------

L'agent présenté remplit les conditions statutaires pour être proposé à cette promotion interne	<b>oui</b>	<b>non</b>
---	------------	------------

**1) Ancienneté dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaire stagiaire et/ou titulaire**

une mme période de détachement ne pourra compter qu'une fois

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE	FONCTION PUBLIQUE DE L'ETAT	FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE	PIECES JUSTIFICATIVES JOINTES arrêtés
Total ____ ans ____ mois ____ jours	Total ____ ans ____ mois ____ jours	Total ____ ans ____ mois ____ jours	<input type="checkbox"/>
Total ____ ans ____ mois ____ jours			

**2) Reconnaissance de l'expérience professionnelle effective dans la Fonction Publique Territoriale**

stagiaire et prolongation de stage	contrat de droit public	contrat de droit privé (T.U.C.-C.E.S.-C.E.C.-E.J.-C.A.E.-C.A.)	PIECES JUSTIFICATIVES JOINTES arrêtés, contrats et/ou bulletins de salaires
du ____/____/____ au ____/____/____	du ____/____/____ au ____/____/____	du ____/____/____ au ____/____/____	<input type="checkbox"/>
titulaire			
du ____/____/____ au ____/____/____	du ____/____/____ au ____/____/____	du ____/____/____ au ____/____/____	
Total ____ ans ____ mois ____ jours	Total ____ ans ____ mois ____ jours	Total ____ ans ____ mois ____ jours	nombre de points
Total ____ ans ____ mois ____ jours			<input type="checkbox"/>

- périodes de disponibilité	- périodes de congé parental	PIECES JUSTIFICATIVES JOINTES arrêtés
de ____/____/____ au ____/____/____	de ____/____/____ au ____/____/____	<input type="checkbox"/>
de ____/____/____ au ____/____/____	de ____/____/____ au ____/____/____	
Total ____ ans ____ mois ____ jours	Total ____ ans ____ mois ____ jours	

1/2	nombre de points	<input type="checkbox"/>
	nombre total de points	<input type="checkbox"/>

3) Date de naissance

\ \ \ \ \	AGE ATTEINT EN 2015.....	[ ]	[ ]	.....ans
-----------	--------------------------	-----	-----	----------

4) réussite du concours de technicien principal de 2ème classe

Réussite au concours de technicien principal de 2ème classe	date \ \ \ \ \	<b>Joindre les attestations</b>	[ ]
---	----------------	---------------------------------	-----

5) Stage de formation sauf F.I.A.-F.A.E. - sauf tests de positionnement - sauf stages de formation signés par l'Elu de la collectivité - sauf les convocations à la formation - sauf les convocations aux concours

Nombre d'heures de formation réalisées et validées par un établissement public ou un organisme agréé	[ ] heures	<b>Joindre les attestations</b>	[ ]
--	------------	---------------------------------	-----

6) Reconnaissance d'une validation d'acquis par l'expérience (V.A.E)

dossier de VAE valablement constitué et déposé aux centres valideurs, <i>(du niveau de celui exigé pour présenter le concours du grade de la promotion interne demandée)</i>	<b>Joindre la copie du dossier et l'accusé réception du dépôt</b>	[ ]
dossier présenté devant le jury pour une évaluation, <i>(du niveau de celui exigé pour présenter le concours du grade de la promotion interne demandée)</i>	<b>Joindre l'attestation de l'obtention d'une équivalence de diplôme</b>	[ ]

7) Fonctions effectives dans la filière sollicitée (TECHNIQUE)

agents issus de hors échelle	<b>Joindre la copie de l'arrêté</b>	[ ]
agents issus de l'échelle 6	<b>Joindre la copie de l'arrêté</b>	[ ]
agents issus de l'échelle 5	<b>Joindre la copie de l'arrêté</b>	[ ]
réussite au cours de sa carrière d'un concours de la FPT dans la filière du grade de la promotion demandée (TECHNIQUE)	<b>Joindre l' attestation</b>	[ ]

APPRECIATION DE L'AUTORITE TERRITORIALE

n° d'ordre si plusieurs agents

--	--

SIGNATURE DE L'AUTORITE TERRITORIALE

L'agent concerné atteste avoir pris connaissance des informations communiquées ci-dessus, et confirme l'authenticité et l'exhaustivité des pièces justificatives jointes.

SIGNATURE DE L'AGENT

réservé aux services du CDG 66 (ne rien écrire merci)

DATE DE RECEPTION	VERIFICATION	CONTROLE	[ ]
2/2			